

**Conseil Municipal
du 17 Mai 2018**

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Désiles, Rapicault, Coignard, Ms Ledru, Cadaouen-Renou, Clément, Faucher, Lecomte.

Absents excusés :

Catherine Drouineau, procuration à Stéphane Ledru

Bruno Aim, procuration à Caroline Coignard

Stéphane Esnault, procuration à Maurice Buon

Maryline Gervais, procuration à Christelle Desiles

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 avril

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

2. Tarif de la location des barnums de la commune

Monsieur le maire propose le tarif de 90€ pour la location d'un barnum de la commune.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le tarif de location et précise que cette location ne pourra se faire que pour les habitants de la commune et avec une convention. Une caution de 100€ sera demandée.

3. Subventions aux associations de la commune

Le maire propose le tableau suivant pour les subventions 2018 aux associations.

Demandes de Subventions	Subventions votées 2018
OCCE Coopérative scolaire de Soultré	700
Amicale des écoles du SIVOS	300
Ass générations mouvement Soultré	300
Société locale des Anciens combattants Soultré	130
Société Musicale du Breil	100
Comice Agricole Cantonal	100
Comité des Fêtes	400
Amicale sapeurs pompiers le Breil	100
US Breilloise	130
Ass Les petits pieds –	150
US Bouloire Section Basket	40
ASSOC ANC AFN du Breil	20
club Tennis de Connerré (5 adhérents)	50
UNSS Collège Bouloire	110
Foyer Socio-Educatif Bouloire	210 (en 2016)
TOTAL	2840

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. Garantie d'emprunt pour l'association du Centre Social Lares

Vu la décision du Conseil d'Administration de l'Association Centre Social Larès en date du 28 mars 2018,

Vu la demande de prêt réalisé auprès de la Caisse Fédérale du Credit Mutuel de Maine Anjou Basse Normandie, ayant son siège social situé 43 boulevard Volney 53083 LAVAL cedex 9

Vu la demande de caution solidaire auprès de l'ensemble des communes membres de l'Association,

Vu le Rapport de son Maire,

Le Conseil Municipal délibère sur l'accord de garantie à hauteur de six mille cent vingt (6120) € représentant 4.08% d'un emprunt d'un montant total de 150 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 120 mois

Taux : fixe 1.41%

Périodicité : mensuelle

Frais dossier : 500 €

Garantie : Caution solidaire de l'ensemble des communes membres de droit du Centre Social Lares

PRECISE :

- Que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt à hauteur de son engagement sus énoncé,
- Qu'il s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et à inscrire le remboursement de la dette à hauteur de son engagement,

Sur notification de l'impayé, par lettre simple de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE, la collectivité s'engage à substituer à l'association du Centre social Lares pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

AUTORISE le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE et l'Association Centre Social Lares.

Vote à l'unanimité

5. Aménagement de l'espace public du bourg – Attribution du marché

Vu la délégation du Conseil Municipal du 13 juin 2013 autorisant le Maire à passer un marché public

Vu la publication de la consultation parue le 4/04/2018 sur le site Sarthe Marchés Publics et le 09/04/2018 sur Ouest France,

Vu le dépôt des candidatures en date du 27 avril 2018 à 12h,

Vu les quatre plis reçus dans les délais des entreprises Lochard Beauce, Pigeon TP Centre, Colas Centre Ouest et Heulin Routes et Canalisations (HRC)

Dont les propositions sont les suivantes :

- Lochard Beauce : 225 003.50 € HT = 270 004.20 € TTC
- Pigeon TP Centre: 257 242.97 € HT = 308 691.56 € TTC
- Colas Centre Ouest: 254 619.60 € HT = 305 543.52 € TTC
- Heulin Routes et Canalisations: 233 831.57 € HT = 280 597.88 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres,

Retient le classement proposé soit :

N°1 : Heulin Routes et Canalisations

N°2 : Pigeon TP Centre

N°3 : Lochard Beauce

N°4 : Colas Centre Ouest

Décide d'attribuer le marché public à SAS Heulin Routes et Canalisations
20, avenue Georges Auric, 72 000 Le Mans

Montant total du marché

- Montant HT : 233 831.57 €
- Montant TTC : 280 597.88 €

Autorise le Maire à notifier le marché à l'entreprise attributaire et à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

VOTE à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU NOM DE DOMAINE DU SITE INTERNET

M.Ledru informe le Conseil qu'il y a lieu de renouveler l'abonnement pour l'hébergement du site internet de la commune par l'entreprise OVH.

Soit, pour un an, 22.99€.

Soit, pour 24 mois, 45.98€

Soit, pour 36 mois, 68.97€

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour un renouvellement sur 24 mois à 45.98 HT. Le paiement se fera par mandat administratif.

6. OPPOSITION AU PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE DE CONNERRÉ

Suite au courrier du 24 avril 2018 de Monsieur Thierry Pourquier, directeur départemental des finances publiques de la Sarthe, une proposition est faite de fermer la trésorerie de Connerré à partir du 1^{er} janvier 2019. Ce projet entraînerait un transfert de la gestion comptable à la trésorerie de Saint-Calais et un transfert du recouvrement des impôts des particuliers au service des impôts des particuliers du Mans Nord-Est.

Monsieur le maire propose de délibérer contre la fermeture de la trésorerie de Connerré. VOTE contre la fermeture à l'unanimité.

DIVERS :

- Les travaux du Brusson ont commencé. Le Jardin des Enfants est prêt à être planté.

Un concert de harpe de Mme Charlaïne Epinal sera organisé le 22/06 à l'église. Rencontre avec Mme Elisabeth MANGA de St Mars la Brière.

-Compte-rendu de réunions :

-CdC : Un atelier a été organisé sur le développement économique avec la CCI. Les axes de réflexion ont été dégagés par les élus pour les communes :

-Faire travailler les artisans du secteur

-Aménagement urbain pour faciliter leur travail.

Des questions ont été posées : qu'est-ce qui pourrait être fait en marketing territorial ? Pour créer de l'emploi et promouvoir le tourisme ?

Le COPIL DU 28/05 a été repoussé au 7/06.

Le 27/06, une réunion sur le règlement du COPIL sera organisé à la salle des fêtes de Soultré à 17h.

Maurice Buon représentera la commune au tirage au sort des jurés d'assises à Nuillé le Jalais le mardi 22 mai.

SPANC : le contrat pour l'assainissement non collectif passera à partir de juin 2018 de Veolia à la SAUR.

Catherine Drouineau a été élue suppléante du Comité syndical du bassin de la Sarthe.

Fin de la séance : 22h30
Prochain conseil jeudi